

## Conditions générales de vente de la société Eli Lilly (Suisse) S.A. pour toute commande de marchandise via Alloga AG

Valables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026

### 1. Principes de base

1.1. L'acceptation et l'exécution d'une commande sont exclusivement régies par les présentes conditions générales de vente (CGV). Elles s'appliquent également à toute transaction future entre l'Acheteur et nous. Il ne sera alors pas nécessaire de renvoyer ou de se référer de nouveau à ces conditions générales de vente.

1.2. Nous nous réservons le droit de modifier ou de compléter à tout moment et à notre guise ces conditions générales de vente sans que cela puisse ouvrir de quelconques droits à l'Acheteur. Les conditions générales de vente modifiées ou complétées s'appliquent à toutes les commandes passées par l'Acheteur après avoir eu accès à leur énoncé modifié ou complété.

### 2. Signature de contrat, commande en ligne

2.1. Un contrat n'est conclu qu'après confirmation écrite de la commande, ou par la livraison, selon l'événement ayant lieu en premier.

2.2. Dans le cadre d'une commande en ligne (par internet), le contrat est conclu dès lors que l'offre d'achat a été acceptée par voie électronique. Dès que l'acheteur peut accéder à cette confirmation, elle est considérée comme étant reçue.

2.3. Nos listes de prix, devis et offres sont libres de tout engagement et s'entendent à titre indicatif. Les commandes ou accords, les renseignements ou informations donnés oralement nous engagent uniquement après notre confirmation par écrit ou par formulaire, ou si nous livrons la marchandise ou envoyons la facture.

2.4. L'Acheteur s'engage à céder ou revendre notre marchandise exclusivement dans son emballage d'origine non modifié.

### 3. Prix

Les prix appliqués sont ceux en vigueur le jour de la conclusion du contrat. Les prix s'entendent hors TVA.

### 4. Commande / livraison / facturation / encaissement

4.1. La commande, la livraison, la facturation et l'encaissement sont effectués via et par la société Alloga AG, Buchmattstrasse 10, 3401 Burgdorf, selon les conditions définies par Alloga. En règle générale, les factures sont payables dans un délai de 30 jours, à réception. En cas de changement des conditions de paiement, il en sera fait mention sur la facture.

4.2. Conditions de livraison pour les livraisons directes aux médecins, pharmacies et hôpitaux : un forfait logistique de CHF 30 est perçu pour les commandes en Suisse et au Liechtenstein. Lilly se réserve le droit de modifier ces conditions sans préavis.

### 5. Reprise, échange, retour

5.1. Les produits non périmés ne sont ni repris, ni échangés. Les produits périmés sont échangés au plus tard 6 mois après la date de péremption selon les modalités suivantes (note de crédit sur demande):

- Produits livrés avec une date de péremption à plus de 12 mois : non échangés
- Produits livrés avec une date de péremption entre 6 et 12 mois : échangés

5.2. Nous nous engageons à ne pas livrer de produits Lilly dont la date de péremption serait inférieure à 6 mois (sauf en cas de difficultés d'approvisionnement).

5.3. Tous les produits périmés qui remplissent les conditions ci-dessus doivent être renvoyés à la société Alloga AG (Dept. Retour, Buchmattstrasse 10, 3400 Burgdorf) pour que nous puissions vous faire parvenir un produit de remplacement.

### 6. Conformité avec la loi

6.1. Assurance mutuelle

L'Acheteur assure qu'il respecte à tout moment les lois, décrets et codes de conduite applicables, notamment dans le cadre de la relation commerciale présente. L'Acheteur et nous-mêmes donnons l'assurance que les sommes versées à l'autre contractant dans le cadre de cette relation commerciale ne proviennent pas d'activités illégales.

6.2. Inspections

L'Acheteur s'engage à nous informer immédiatement de tout test, audit ou contrôle (ci-après désignés « inspections ») effectué par des organismes étatiques ou publics sur des installations, processus ou produits si notre relation commerciale peut potentiellement être concernée. L'Acheteur s'engage à nous communiquer les résultats de ces inspections.

L'Acheteur nous donnera la possibilité de le soutenir lors de sa réponse officielle à cette inspection.

6.3. Livres de comptes et autres documents

Pendant la relation commerciale et pendant trois (3) ans suivants la fin de la relation commerciale, il convient de donner accès, à des fins d'inspection, à nous et à l'acheteur, ou à son mandataire, aux documents en rapport avec

l'accomplissement de cette relation d'affaires, et d'autoriser les audits et copies de documents.

6.4. Mesures anti-corruption

Dans le cadre de cette relation commerciale et d'autres relations d'affaires avec nous, l'Acheteur confirme qu'il n'a pas accordé, offert ni promis (ni le fera à l'avenir), directement ou indirectement, des avantages en espèces ou en nature à des (a) agents publics dans le sens de cette convention, ou (b) propriétaires, cadres dirigeants, collaborateurs, commanditaires ou mandataires de clients actuels ou potentiels de Lilly. L'Acheteur et Lilly s'engagent à respecter toutes les lois anti-corruption applicables dans les pays dans lesquels ils ont leur siège principal et où ils exercent leurs activités.

L'Acheteur déclare par ailleurs être prêt à se conformer à la version en vigueur de la loi américaine U.S. Foreign Corrupt Practices Act ("US FCPA") et à n'entreprendre aucune action qui pourrait constituer pour nous une violation de la US FCPA, ou d'autres lois anti-corruption, en vigueur dans les pays dans lesquels l'acheteur a son siège social et exerce ses activités.

L'Acheteur et nous-mêmes déclarons par ailleurs être prêts à coopérer en cas de demandes, de réponses à des questionnaires et de demandes d'audit afin de faciliter le respect des lois anti-corruption à l'autre partie.

Est considérée comme agent public toute personne qui occupe une fonction dans la législation, l'administration ou la justice, ou qui est chargée d'une autre façon de missions publiques, y compris dans des entreprises publiques, en Suisse, dans un autre État ou dans un organisme international. Au sens de cette définition, sont considérés comme agents publics: (1) les membres de gouvernements, les collaborateurs d'offices, d'administrations et d'entreprises publiques, (2) les prestataires de soins médicaux / personnels d'hôpitaux, d'universités et de cliniques publics, (3) les personnes habilitées à agir pour une telle organisation étatique ou administration, (4) les collaborateurs d'organismes publics internationaux (ONU, Croix Rouge Internationale et autres), (5) les élu(e)s et candidats à des mandats publics et politiques.

6.5. Obligation de divulgation

L'acheteur garantit que ni lui ni aucun de ses propriétaires, cadres, collaborateurs, agents ou mandataires ne sont des agents publics au sens de cette disposition. Si un changement devait intervenir à ce sujet pendant la durée de la relation commerciale, l'acheteur s'engage à nous en informer immédiatement par écrit.

6.6. L'acheteur s'engage à respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de sanctions commerciales et de contrôle des exportations, y compris, le cas échéant, les sanctions commerciales américaines prononcées par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Département du Trésor (31 C.F.R. Part 501 et suivants.), les réglementations américaines en matière d'administration des exportations (15 C.F.R. Part 734 et suivants.), ainsi que les lois de l'Union Européenne en matière de sanctions commerciales et d'exportations (y compris, sans s'y limiter, le règlement du Conseil (CE) n° 428/2009 (tel que modifié)).

6.7. L'acheteur déclare et garantit que ni l'acheteur, ni ses administrateurs, ni ses dirigeants, ni ses agents, ni ses actionnaires, ni aucune personne détenant une participation majoritaire dans l'Acheteur n'est (i) une personne visée par des sanctions commerciales ou financières en vertu des lois et réglementations des Nations Unies, des États-Unis, de l'Union Européenne et de ses États membres, du Royaume-Uni ou de toute autre juridiction applicable aux Droits et Services à fournir dans le cadre du présent Contrat, y compris, mais sans s'y limiter, les personnes figurant sur les listes « Specially Designated Nationals and Other Blocked Persons's » et « Consolidated Sanctions » établies par l'OFAC du Département du Trésor, sur la liste « Non-proliferation sanctions » établie par le Département d'Etat des États-Unis, sur la liste des Nations-Unies « Financial Sanctions », sur la liste consolidée des personnes, groupes et entités soumis aux sanctions financières de l'UE établie par l'Union Européenne, et sur celles intitulées « Consolidated Lists of Financial Sanctions Targets » établies par le Trésor britannique; (ii) constitué en société ou ayant leur siège social dans un territoire soumis aux sanctions globales des États-Unis, ou organisé en vertu des lois dudit territoire (chacun étant désigné comme « Territoire Sanctionné ») (actuellement, Cuba, l'Iran, la Crimée, la Corée du Nord, la Syrie et le Venezuela, mais cette liste peut être modifiée à tout moment) ou (iii) directement ou indirectement détenu ou contrôlé par de telles personnes (ensemble, " Personne soumise à des restrictions "). L'acheteur déclare et garantit en outre qu'il informera immédiatement Lilly par écrit si l'acheteur ou l'un de ses administrateurs, dirigeants, agents, actionnaires ou toute personne détenant une participation majoritaire dans l'acheteur devient une Personne soumise à des restrictions ou si l'acheteur devient directement ou indirectement détenu ou contrôlé par une ou plusieurs Personnes soumises à des restrictions.

7. Droit applicable et juridictions compétentes

Le droit applicable et la juridiction compétente pour toute obligation découlant de cette relation commerciale ou pour tout litige, y compris tout engagement de paiement en espèces ou par chèque, est attribué au tribunal de Genève. Ceci n'entrave pas notre droit d'intenter une action contre l'acheteur devant un autre tribunal.

## 8. Divers

Si certaines dispositions du contrat ou des présentes conditions générales de vente s'avéraient d'elles-mêmes ou par la suite non applicables ou irréalisables, ou accusaient des lacunes, la validité des autres dispositions n'en serait aucunement entravée. Dans ce cas, la loi remplace rétroactivement la disposition non applicable. À la place de la disposition non applicable, ou pour pallier une lacune, s'applique alors rétroactivement la réglementation qui, dans un cadre légal, se rapproche le plus de ce que les deux parties ont souhaité ou auraient souhaité selon l'esprit et l'objet du contrat, si elles avaient considéré cette question.

## 9. Indications relatives à la protection des données

### 9.1 Données recueillies par nous et leur utilisation :

Dans le cadre de la relation commerciale, Lilly peut traiter des données personnelles relatives aux employés, représentants, mandataires et autres personnes de contact du Client (« Représentants du Client »), telles que le nom, l'institution ou l'entreprise, la fonction ainsi que les coordonnées professionnelles (y compris l'adresse électronique), fournies dans le cadre d'une commande adressée à Lilly et/ou à des entités ou personnes qui traitent des données personnelles pour le compte de Lilly ou en partenariat avec celle-ci, sans être des employés de Lilly (« Tiers »).

Chaque partie traite les données personnelles des représentants de l'autre partie en tant que responsable du traitement indépendant et conformément aux lois applicables en matière de protection des données. Ces données personnelles peuvent être utilisées par Lilly ou par des tiers agissant pour son compte afin de traiter les commandes et les demandes, d'exécuter le contrat, d'administrer les processus opérationnels et à des fins d'analyse de données dans la poursuite d'intérêts légitimes dans le cadre des activités commerciales normales, pour autant qu'aucun intérêt prépondérant de la personne concernée ne s'y oppose.

Le cas échéant, nous pouvons prendre contact avec vous pour vous demander votre avis concernant nos prestations de services.

Nous pouvons aussi utiliser les données pour exécuter des obligations légales ou administratives ; cela comprend également la conservation des données qui est dans l'intérêt légitime de Lilly.

Vos données à caractère personnel peuvent être combinées avec des informations provenant de notre banque de données de clients et avec des renseignements provenant de sociétés de renseignements économiques et de recouvrement (le cas échéant).

### 9.2. Motifs de transmission de vos données à caractère personnel

Nous pouvons transmettre vos données à caractère personnel à des fins correspondant aux finalités mentionnées dans la présente communication ainsi qu'à des partenaires de distribution ou prestataires de services mandatés mondial (par ex. pour la fourniture de services de logistique ou à des sociétés de renseignements économiques ou de recouvrement). Tous les tiers ayant accès à vos données à caractère personnel ont déclaré accepter de protéger ces données et de ne les utiliser que de la manière que nous avons déterminée.

Nous pouvons de plus être tenus de divulguer vos données à caractère personnel sur demande légitime d'autorités; cela inclut également les demandes concernant la garantie de la sécurité nationale ainsi qu'en relation avec des poursuites pénales.

### 9.3. Lieu de conservation et de traitement de vos données à caractère personnel

Nous pouvons transmettre vos données à caractère personnel à d'autres sociétés liées à Lilly, à des filiales de Lilly, à des filiales détenues à 100% et à des tiers dans le monde entier, et les faire traiter par ces sociétés. Lorsque Lilly transfère des données personnelles au-delà des frontières, elle peut utiliser des mécanismes de transfert appropriés (qui peuvent inclure des consentements, des clauses contractuelles standard, des décisions d'adéquation existantes, des accords de transfert de données internes à l'entreprise, etc.) Pour plus d'informations sur les mécanismes de transfert que Lilly utilise pour les transferts transfrontaliers de données personnelles, veuillez visiter <https://www.lillyhub.com/legal/lilly/dpf.html>.

Nous pouvons également fournir vos données personnelles à un tiers dans le cadre de la fusion, de la vente, de la cession, du désinvestissement ou d'autres moyens de transfert de l'entreprise, auquel cas les données personnelles peuvent être partagées, vendues, transférées, louées, concédées sous licence ou en relation avec la transaction envisagée au tiers. Nous exigerons de ces tiers qu'ils acceptent de traiter les données personnelles conformément au présent avis.

### 9.4. Durée de conservation de vos données

Les données concernant votre personne sont conservées pendant la période nécessaire pour l'exécution des buts commerciaux légitimes et légaux en conformité avec les directives d'archivage de Lilly ainsi que les lois et ordonnances en vigueur.

### 9.5. Sécurisation de vos données

Nous recourons à des mesures de protection matérielles, électroniques et procédurales afin de protéger les données que nous traitons et gérons. Nous limitons l'accès à vos données à caractère personnel aux collaborateurs fixes et temporaires, aux tiers mandatés, aux filiales et partenaires commerciaux ou à d'autres personnes nécessitant un tel accès afin d'exécuter leurs tâches et responsabilités pour le compte de Lilly. Nous vous signalons que malgré nos efforts pour protéger les données que nous traitons et conservons, aucun système de sécurité n'est en mesure de protéger contre toutes les failles de sécurité potentielles.

### 9.6. Vos droits et vos choix

Vous pouvez nous adresser une demande de personne concernée par la protection des données. Dans le cadre du traitement de vos données, nous vérifions toujours d'abord votre identité afin de nous assurer que les droits en matière de protection des données ne sont pas exercés par des personnes non autorisées. Vous disposez des droits suivants, sous réserve des exceptions prévues par la loi :

- De demander :
  - des informations sur la manière dont vos données personnelles sont traitées et avec qui elles sont partagées ;
  - de consulter et obtenir une copie des données personnelles que nous détenons à votre sujet ;
  - des corrections, limitation du traitement ou suppression de vos données personnelles ;
  - de transmettre vos données dans un format lisible par machine à une autre entité ou personne, dans la mesure où les conditions légales sont remplies ;
  - de vous fournir une copie des clauses contractuelles types (CCN) et de leur annexe pour les données provenant de l'Espace économique européen, de la Suisse et du Royaume-Uni et transférées conformément aux CCN;
- De retirer ou modifier votre consentement à tout moment ;
- De vous opposer au traitement de vos données personnelles ;

Il peut y avoir des exceptions qui s'appliquent à votre demande. Pour exercer vos droits, vous ou votre représentant autorisé pouvez envoyer une demande à [datarights@lilly.com](mailto:datarights@lilly.com). L'exercice de vos droits n'entraînera aucun préjudice pour vous.

### 9.7. Nos données de contact

Veuillez adresser toutes les demandes susmentionnées à l'adresse suivante:

Eli Lilly (Suisse) SA, département Ethics & Compliance, 16, Chemin des Coquelicots, case postale 580, 1214 Vernier-Genève

### 9.8. Dépôt d'une réclamation

Si vous souhaitez formuler une réclamation concernant la manière dont nous traitons vos données à caractère personnel, vous pouvez prendre contact avec notre préposé à la protection des données à l'adresse [LillyDPO@lilly.com](mailto:LillyDPO@lilly.com); celui-ci procédera à un examen correspondant.

Si notre réponse ne vous satisfait pas ou si vous êtes de l'avis que nous traitons vos données à caractère personnel en violation des lois en vigueur, vous pouvez déposer un recours auprès de l'autorité compétente en matière de protection des données.

Nous nous réservons le droit de mettre à jour cette politique de confidentialité à tout moment. La dernière version de cette déclaration est disponible sur <https://www.lilly.com/privacy>.